

LES DOSSIERS DE LA DREES

n° 70 • décembre 2020

L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité

Lucile Richet-Mastain (DREES)

L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité

Lucile Richet-Mastain (DREES)

Remerciements : Pierre-Yves Cabannes (DREES)

Sommaire

■ L'ISOLEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ	8
La configuration familiale des bénéficiaires de revenus minima garantis	9
Deux tiers des bénéficiaires du minimum vieillesse vivent dans un ménage composé d'une personne seule	9
La fréquence des relations familiales et amicales des bénéficiaires de revenus minima garantis	11
8 % des bénéficiaires de revenus minima garantis n'ont jamais rencontré leur famille au cours des douze derniers mois	11
17 % des allocataires du minimum vieillesse n'ont pas d'amis	11
86 % des bénéficiaires de revenus minima garantis peuvent compter sur un membre de leur famille ou un proche pour obtenir un soutien moral	14
19 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés en termes de qualité des relations avec leur entourage	15
Les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres d'être isolés en termes de qualité des relations	16
Le sentiment de solitude des bénéficiaires de revenus minima garantis	18
Quatre bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix déclarent se sentir seuls	18
Un tiers des bénéficiaires de revenus minima garantis qui déclarent se sentir souvent seuls sont isolés en termes de qualité des relations	20
Les bénéficiaires ayant des limitations d'activité ont plus de risques que les autres de se sentir souvent seuls	21
La participation des bénéficiaires de revenus minima garantis à la vie associative et à la vie électorale	23
Trois bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix participent à des activités collectives	23
Sept bénéficiaires de revenus minima garantis français sur dix sont inscrits sur les listes électorales	24
■ POUR EN SAVOIR PLUS	26
Annexe 1. Tableaux complémentaires	27

SYNTHÈSE

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et du minimum vieillesse sont particulièrement touchés par l'isolement social

Fin 2018, les bénéficiaires de revenus minima garantis (c'est-à-dire de minima sociaux ou de la prime d'activité) fin 2017 sont plus concernés par l'isolement social que l'ensemble de la population. Ainsi, d'après l'enquête de la DREES auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018, ils sont beaucoup plus nombreux à vivre dans un ménage composé d'une personne seule (38 % d'entre eux contre 20 % dans l'ensemble de la population).

La fréquence des relations (rencontres de visu ou contacts dématérialisés) de ces bénéficiaires de revenus minima garantis avec la famille et les amis est plus faible que celle de l'ensemble de la population, notamment pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (**graphique A**). Ces derniers sont 8 % à n'avoir des relations avec leur entourage que moins d'une fois par mois (ou à ne pas avoir d'entourage) tandis que cette part est de 3 % pour l'ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis et de 1 % pour l'ensemble de la population¹.

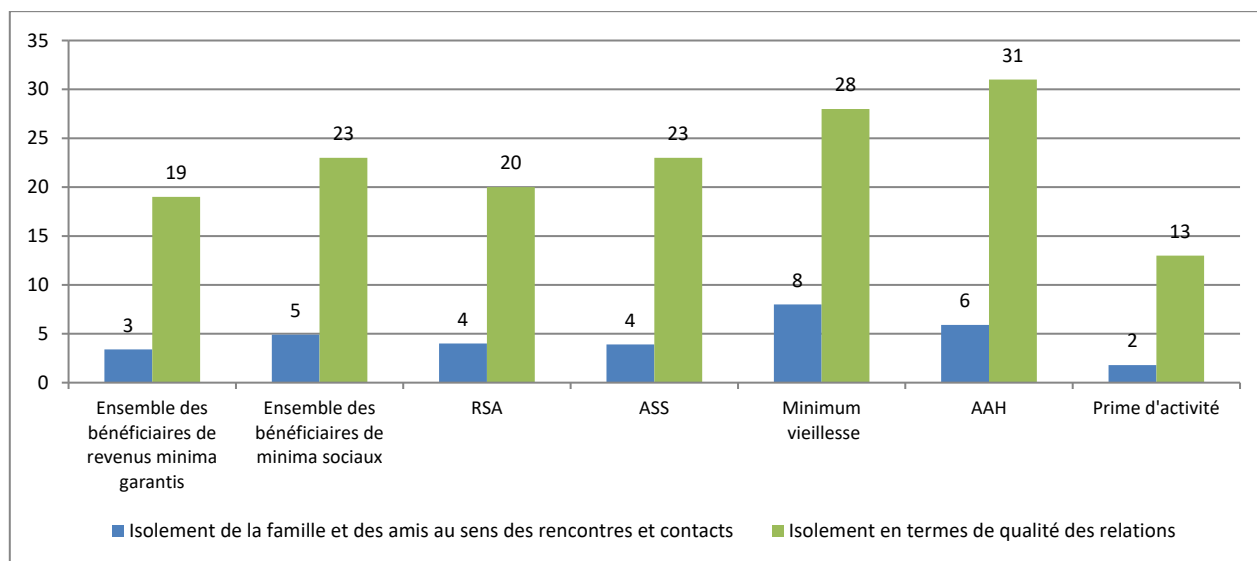
En approchant les liens avec la famille et les amis non plus en termes de fréquence, mais en termes de qualité des relations, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont 19 % à être concernés par ce type d'isolement. Cela signifie qu'au moins une des trois conditions suivantes n'est pas vérifiée : compter pour quelqu'un, pouvoir compter sur quelqu'un pour recevoir un soutien moral, ou que quelqu'un puisse compter sur le bénéficiaire pour recevoir un soutien moral. Près de trois bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'AAH sur dix sont isolés en termes de qualité des relations. Les bénéficiaires de la prime d'activité sont les moins concernés par l'isolement (13 %).

Toutes choses (caractéristiques sociodémographiques, etc.) égales par ailleurs, les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres bénéficiaires de revenus minima garantis d'être isolés en termes de qualité des relations avec leur famille et leurs amis.

¹ Source : Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2015.

Graphique A • Indicateurs d'isolement selon la fréquence et la qualité des relations avec l'entourage des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon la prestation perçue, fin 2018

En %



Note > Une personne est considérée comme isolée au sens des rencontres et contacts si elle a moins d'une relation (rencontre ou contact) avec son entourage familial ou amical par mois sur l'année écoulée. Une personne est considérée comme isolée en termes de qualité des relations si une des trois dimensions suivantes n'est pas vérifiée : compter pour quelqu'un, pouvoir compter sur quelqu'un pour recevoir un soutien moral, ou que quelqu'un puisse compter sur la personne pour recevoir un soutien moral.

Lecture > Fin 2018, 19 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont isolées en termes de qualité des relations.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Quatre bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix déclarent se sentir seuls

La présence d'un entourage familial ou amical, ou l'aide qu'ils peuvent recevoir ou procurer n'empêche pas les bénéficiaires de revenus minima garantis d'éprouver un sentiment de solitude : ainsi, quatre sur dix déclarent se sentir souvent (14 %) ou parfois seuls (27 %). Cela concerne même 53 % des bénéficiaires de l'AAH et 49 % de ceux du minimum vieillesse. À autres caractéristiques données, les bénéficiaires ayant des limitations d'activité ont plus de risques que les autres de se sentir souvent seuls.

Lorsqu'ils se sentent souvent seuls, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont plus souvent confrontés aux indicateurs d'isolement, que ce soit en termes de fréquence des relations avec leur entourage ou en termes de qualité des relations. Ainsi, 46 % d'entre eux sont isolés selon au moins un indicateur d'isolement tandis que c'est le cas de 20 % de ceux qui déclarent ne pas de sentir seuls et de 24 % de ceux déclarant se sentir parfois seuls (**tableau B**).

Tableau B • Indicateurs d'isolement des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon leur sentiment de solitude, fin 2018

En %

Sentiment de solitude	Part parmi les bénéficiaires de revenus minima garantis	Isolés de la famille et des amis au sens des rencontres uniquement	Isolés de la famille et des amis au sens des rencontres et contacts	Isolés en termes de qualité des relations	Isolés selon au moins un indicateur d'isolement
<i>Souvent</i>	14	24	9	33	46
<i>Parfois</i>	27	11	3	16	24
<i>Non</i>	59	7	2	14	20
<i>Ensemble</i>	100	11	3	19	24

Note > Les modalités « Souvent », « Parfois » et « Non » sont les réponses à la question « Diriez-vous que vous vous sentez seul ? ».

Lecture > Fin 2018, 33 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 et qui déclarent se sentir souvent seules sont isolées en termes de qualité des relations.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Deux autres aspects de la vie sociale des bénéficiaires de revenus minima garantis sont étudiés dans ce *Dossier* : leur participation aux activités collectives et leur participation électorale. Ainsi, 30 % d'entre eux participent à des activités collectives et 18 % d'entre eux sont adhérents d'une organisation collective (association, syndicat, parti politique, etc.). Ce sont les bénéficiaires de la prime d'activité qui ont le plus d'activités collectives, tandis que ceux qui bénéficient du minimum vieillesse en ont le moins.

Enfin, sept bénéficiaires français sur dix sont inscrits sur les listes électorales, avec un maximum pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (77 %) et un minimum pour ceux du RSA (61 %). Ces parts sont très inférieures à celle pour l'ensemble de la population française en âge de voter (88 % en 2018)².

² Source : Durier, Touré (2018).

■ L'ISOLEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

L'isolement social est depuis des années l'objet de l'attention et de l'inquiétude de la société civile³, notamment des associations. Les pouvoirs publics y sont aussi attentifs, notamment en raison des conséquences sanitaires qu'il implique lors de crises aigües. Ce fut particulièrement le cas pendant et après le confinement de ce printemps 2020⁴.

Les publics « fragiles » sont particulièrement scrutés, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes malades, des personnes handicapées, des personnes en précarité économique, etc.

Les bénéficiaires de revenus minima garantis⁵ sont a priori potentiellement particulièrement concernés par l'isolement social :

- le travail demeure un grand lieu de socialisation et d'intégration sociale, or une grande partie des bénéficiaires de revenus minima garantis sont privés d'emploi ou n'accèdent qu'à des emplois précaires ;
- le manque de ressources ne permet pas de recourir à certains modes de socialisation, soit en raison de leur coût, soit par crainte du regard ou du jugement des autres ;
- recevoir une prestation sociale peut déjà être le signe d'une socialisation faible, qui n'a pas permis d'activer certaines solidarités qui auraient pu permettre de « s'en sortir » ;
- une partie importante des bénéficiaires présentent en plus des facteurs « aggravants » : l'âge (particulièrement pour les allocataires du minimum vieillesse), le handicap ou un mauvais état de santé (pour les allocataires de l'allocation aux adultes handicapés [AAH] mais aussi, quoique dans des proportions moindres, pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active [RSA]), le fait d'être né à l'étranger, etc.

Ce *Dossier de la DREES* se focalise sur les bénéficiaires des cinq principaux revenus minima garantis (*encadré 1*), en termes d'effectifs et de dépenses : le RSA, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'AAH, le minimum vieillesse⁶ et la prime d'activité.

Il n'existe pas de définition statistique unique de l'isolement social⁷. Celui-ci est abordé ici à travers plusieurs prismes complémentaires : la configuration familiale, le fait de vivre seul dans son logement, la fréquence des rencontres ou contacts avec la famille ou les amis et la qualité de ces relations (recours à l'entourage notamment en cas de difficultés), ainsi que le sentiment de solitude. Différents indicateurs sont développés puis analysés, dans l'optique de rechercher des facteurs explicatifs de l'isolement social et du sentiment de solitude. D'autres aspects moins directement liés à l'isolement social mais participant de la vie sociale sont étudiés dans un dernier temps : la participation à des activités collectives et le vote aux élections.

Ce *Dossier* compare la vie sociale des bénéficiaires de revenus minima garantis en fonction de la prestation perçue mais aussi, autant que possible, avec l'ensemble de la population. Il présente également, toujours autant que possible, les évolutions observées entre 2012 et 2018. Enfin, il permet d'apporter une première analyse sur les bénéficiaires de la prime d'activité, prestation mise en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi.

³ Voir, par exemple, (Fondation de France, 2019), (Petits frères des pauvres, 2019) et (Serre, 2017).

⁴ (Guedj, 2020) et (Petits frères des pauvres, 2020).

⁵ Les revenus minima garantis sont les minima sociaux et la prime d'activité. Ces prestations sont toutes sous condition de ressources et dégressives avec les ressources.

⁶ Le RSA, l'AAH, l'ASS et le minimum vieillesse représentent 95 % de l'ensemble des allocataires de minima sociaux.

⁷ Voir, par exemple, (Gleizes *et alii*, 2019), (Pan Khé Son, 1999), (Pan Khé Son, 2003) et (Serre, 2017).

La configuration familiale des bénéficiaires de revenus minima garantis

Deux tiers des bénéficiaires du minimum vieillesse vivent dans un ménage composé d'une personne seule

Fin 2018, d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018 de la DREES (*encadré 2*), les 6,6 millions⁸ de personnes bénéficiaires⁹ de revenus minima garantis fin 2017 vivent souvent dans des ménages composés d'une personne seule (tableau 1). 38 % d'entre elles sont dans ce cas. Depuis 2012¹⁰, la part des bénéficiaires de minima sociaux qui vivent dans un ménage composé d'une personne seule a légèrement augmenté, passant de 41 % à 45 %. Fin 2018, les deux tiers des bénéficiaires du minimum vieillesse vivent dans ce type de ménage (67 %), ainsi qu'un peu plus d'un bénéficiaire de l'AAH sur deux (53 %). À l'inverse, c'est le cas de 30 % des bénéficiaires de la prime d'activité. En comparaison, seulement 20 % de l'ensemble des individus âgés de 15 ans ou plus¹¹ vivent dans un ménage d'une seule personne.

Par rapport à l'ensemble de la population, les bénéficiaires de revenus minima garantis vivent également plus souvent dans des familles monoparentales (22 % contre 10 %), notamment les bénéficiaires du RSA (31 %). Ils vivent en revanche moins souvent dans des ménages composés d'un couple avec ou sans enfant(s) [36 % contre 66 %], cette part valant même seulement 28 % pour les bénéficiaires du RSA.

Encadré 1 • Les cinq prestations retenues dans l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018

Le revenu de solidarité active (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

Les allocations du minimum vieillesse assurent aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite, si elles sont reconnues inaptes au travail) un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. En 2007, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) s'est substituée à l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) pour les nouveaux entrants.

La prime d'activité n'est pas, contrairement aux autres allocations ci-dessus, un minimum social. C'est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Elle a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime pour l'emploi (PPE) et le volet « complément d'activité » du RSA (RSA activité). Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité, sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

⁸ L'effectif de 6,6 millions de personnes est celui des bénéficiaires de revenus minima garantis fin 2017 dans le champ de l'enquête BMS 2018. Certains bénéficiaires sont hors de ce champ, notamment ceux vivant dans certaines collectivités, qui n'ont pas été enquêtés (*encadré 2*).

⁹ Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA et de la prime d'activité, leurs éventuels conjoints.

¹⁰ Toutes les comparaisons avec l'enquête BMS de 2012 sont menées à champ constant : en France métropolitaine, hors bénéficiaires de la prime d'activité seule (c'est-à-dire ne percevant que la prime d'activité parmi les cinq prestations considérées) pour les données 2018 et hors bénéficiaires du RSA activité seul pour les données 2012.

¹¹ Les données sur l'ensemble de la population sont calculées via l'enquête emploi de l'Insee. Cette enquête porte sur la France (hors Mayotte).

Encadré 2 • L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018

L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 a été menée par la DREES fin 2018-début 2019 : 12 180 personnes qui bénéficiaient d'un minimum social ou de la prime d'activité au 31 décembre 2017 ont été interrogées en face à face. Ces personnes interrogées n'étaient donc plus forcément bénéficiaires de cette allocation au moment de l'enquête. 3 720 percevaient le revenu de solidarité active (RSA) et 4 120 la prime d'activité. 1 530 bénéficiaient de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), 1 960 de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et 1 820 d'une allocation du minimum vieillesse (ASV ou ASPA). Certaines personnes cumulaient les prestations. Dans les seuls cas du RSA et de la prime d'activité (prestations familialisées), le champ de l'enquête couvre les allocataires administratifs mais aussi leurs éventuels conjoints. Pour les autres prestations, seuls les allocataires sont considérés.

Cette enquête vise à prolonger celles déjà menées par la DREES en 2003, 2006 et 2012. Pour la première fois, elle a été étendue aux départements d'Outre-mer (hors Mayotte) et aux bénéficiaires de la prime d'activité. Elle permet d'actualiser les enseignements tirés des enquêtes précédentes et met particulièrement l'accent sur les revenus, les dépenses nécessaires et le reste-à-vivre. Les données sur les revenus ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet article, car elles doivent encore être enrichies par des croisements avec des informations issues de sources administratives fiscales et des caisses de sécurité sociale, qui ne sont pas encore disponibles.

L'échantillon de l'enquête a été tiré d'une part dans l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS), géré par la DREES, pour le RSA, l'ASS, l'AAH et la prime d'activité, et d'autre part dans les fichiers des principaux organismes verseurs du minimum vieillesse (la Caisse nationale d'assurance vieillesse [CNAV], le service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées de la Caisse des dépôts [SASPA] et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole [MSA]), qui représentent fin 2017 97 % des allocataires du minimum vieillesse.

Les personnes prises en charge par l'institution dans laquelle elles vivent (maisons de retraite, foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisées), décédées ou ne pouvant pas être interrogées pour des raisons de santé ne font pas partie du champ de l'enquête. On estime que le champ de l'enquête couvre 80 % des allocataires de l'AAH et 76 % de ceux du minimum vieillesse. La part des personnes hors champ est résiduelle pour le RSA, l'ASS et la prime d'activité.

Cette enquête a été cofinancée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la CNAV, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) [devenu depuis l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)], le Conseil d'orientation des retraites (COR) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Tableau 1 • Configuration familiale du ménage des bénéficiaires de revenus minima garantis et part vivant seuls dans leur logement, selon la prestation perçue, fin 2018

En %

Configuration familiale du ménage	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux en 2012	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité	Ensemble de la population
Personne seule	38	45	41	37	46	67	53	30	20
dont : vivant seule dans son logement	30	36	34	28	39	59	44	23	nd
Famille monoparentale	22	22	21	31	16	6	14	21	10
Couple sans enfant	11	10	11	6	15	17	14	12	29
Couple avec enfant(s)	25	19	22	22	21	5	16	33	37
Ménage complexe	4	4	5	5	3	6	4	3	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

nd : non disponible.

Note > Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA et de la prime d'activité, leurs éventuels conjoints. Les enfants sont considérés sans limite d'âge. Pour faire partie du même ménage, il faut être dans le même logement et faire budget commun. La configuration familiale ne prend pas forcément le bénéficiaire pour référence et inclut tous les membres du ménage. Par exemple, le ménage d'un allocataire de l'AAH, seul, sans enfant et vivant chez ses deux parents, est un « couple avec enfant(s) ».

Lecture > Fin 2018, 38 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 vivent dans un ménage composé d'une personne seule, contre 20 % de l'ensemble de la population.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 (au 31 décembre 2011 pour l'enquête BMS 2012) d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte) [France métropolitaine pour l'enquête BMS 2012]. Ensemble de la population : personnes de 15 ans ou plus appartenant à un ménage ordinaire en France (hors Mayotte).

Sources > DREES, enquêtes auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 et 2018 ; Insee, enquête emploi du quatrième trimestre 2018.

Dans l'enquête BMS, pour appartenir au même ménage, il faut vivre dans le même logement mais également faire budget commun. Aussi est-il possible d'être seul dans son ménage sans vivre seul dans son logement (cas de colocations ou de personnes hébergées par un proche sans faire budget commun avec lui, par exemple). 30 % des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent vivre seuls dans leur logement. Cette situation est beaucoup plus fréquente parmi ceux qui perçoivent le minimum vieillesse (59 %) et l'AAH (44 %), tandis qu'elle concerne moins de 30 % des bénéficiaires du RSA (28 %) et de la prime d'activité (23 %). La part des bénéficiaires de minima sociaux qui vivent seuls dans leur logement est légèrement plus élevée fin 2018 que fin 2012 (respectivement 36 % et 34 %).

La fréquence des relations familiales et amicales des bénéficiaires de revenus minima garantis

Fin 2018, la part des bénéficiaires de revenus minima garantis n'ayant pas de famille (autre que celle vivant avec eux) est similaire à celle de l'ensemble de la population (environ 1 %) [tableau 2]. En revanche, les bénéficiaires sont beaucoup plus souvent sans amis que l'ensemble de la population : ainsi, alors que 3 % des individus de 16 ans ou plus déclarent ne pas avoir d'amis¹², c'est le cas de 7 % de l'ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis.

8 % des bénéficiaires de revenus minima garantis n'ont jamais rencontré leur famille au cours des douze derniers mois

Fin 2018, les bénéficiaires de revenus minima garantis rencontrent¹³ globalement moins souvent leur famille que l'ensemble de la population : ils sont même 8 % à ne jamais l'avoir vue au cours des douze derniers mois (11 % pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, 10 % pour ceux de l'AAH et ceux du RSA), alors que cela ne concerne que 2 % de l'ensemble de la population (tableau complémentaire 1 en annexe 1).

43 % des bénéficiaires du minimum vieillesse voient cependant leur famille au moins une fois par semaine, soit une proportion proche, mais un peu inférieure, à celle des autres bénéficiaires de minima sociaux et de l'ensemble de la population.

Les bénéficiaires de minima sociaux ont aussi globalement moins fréquemment des contacts¹⁴ avec leur famille que l'ensemble de la population, alors que les bénéficiaires de la prime d'activité ne se distinguent pas nettement de l'ensemble de la population sur cet aspect. 58 % des bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'AAH ont au moins un contact hebdomadaire, contre 69 % de l'ensemble de la population et 72 % des bénéficiaires de la prime d'activité. 12 % des bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'AAH n'ont eu aucun contact avec leur famille au cours des douze derniers mois (pour 4 % des bénéficiaires de la prime d'activité et 3 % de l'ensemble de la population).

17 % des allocataires du minimum vieillesse n'ont pas d'amis

La part des bénéficiaires de minima sociaux n'ayant pas d'amis¹⁵ est relativement élevée (9 %) ; elle est même de 17 % pour ceux qui perçoivent le minimum vieillesse et de 12 % pour ceux percevant l'AAH. Les bénéficiaires de la prime d'activité sont plus proches de l'ensemble de la population sur cet aspect (4 % n'ont pas d'amis contre 3 % pour l'ensemble).

Les bénéficiaires de revenus minima garantis sont un peu moins nombreux que l'ensemble de la population à voir leurs amis au moins une fois par semaine (43 % contre 49 %) et ils sont également moins nombreux à les voir au

¹² Les données sur l'ensemble de la population sont calculées via l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee. Cette enquête porte uniquement sur la France métropolitaine.

¹³ Les « rencontres » désignent ici les rencontres physiques.

¹⁴ Les « contacts » incluent les communications par téléphone, SMS, internet, courrier, etc.

¹⁵ Les « amis » incluent aussi les collègues de travail en dehors des obligations professionnelles.

moins une fois par mois mais pas chaque semaine (30 % contre 36 %). Ils sont en revanche plus nombreux à ne jamais les avoir vus au cours des douze derniers mois (6 % contre 2 %).

Alors que 33 % des bénéficiaires du minimum vieillesse ont eu un contact avec leurs amis au moins une fois par semaine, c'est le cas de 62 % des bénéficiaires de la prime d'activité. À l'opposé, 20 % des bénéficiaires du minimum vieillesse n'ont jamais communiqué au cours des douze derniers mois avec leurs amis, de même que 17 % des allocataires de l'AAH, pour seulement 4 % des bénéficiaires de la prime d'activité. Les bénéficiaires de minima sociaux sont 12 % dans ce cas, soit une part trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population (4 %).

Deux tiers des bénéficiaires de revenus minima garantis, quelle que soit la prestation reçue, voient au moins une fois par semaine un membre de leur entourage (famille ou amis), ce qui est assez comparable à la part pour l'ensemble de la population (71 %). Seulement 3 % des bénéficiaires de minima sociaux n'ont vu, au cours des douze derniers mois, ni famille ni amis.

75 % des bénéficiaires de minima sociaux ont eu un contact au moins une fois par semaine avec un membre de leur famille ou un ami, avec un minimum pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (66 %). 9 % de ces derniers n'ont pas eu de contact au cours des douze derniers mois, ainsi que 8 % des bénéficiaires de l'AAH. Cette situation concerne 5 % de l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux, contre 2 % de l'ensemble de la population et 1 % des bénéficiaires de la prime d'activité.

3 % des bénéficiaires sont isolés de leur famille et de leurs amis en termes de rencontres et de contacts

Pour synthétiser ces résultats, deux indicateurs d'isolement en termes de fréquence des relations ont été construits : l'un à partir de la fréquence des rencontres avec son entourage (famille ou amis), l'autre à partir de la fréquence des contacts et des rencontres avec son entourage (*tableau 2*). Le seuil de fréquence minimal adopté pour considérer une personne comme isolée est le mois. Par exemple, une personne est considérée comme isolée de sa famille au sens des rencontres si elle n'a pas de famille ou si elle voit moins d'une fois par mois au moins un membre de sa famille ; en revanche, si elle voit une fois par mois un membre de sa famille, elle n'est pas considérée comme isolée.

Tableau 2 • Isolement en termes de fréquence des relations avec l'entourage des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon le type de relations et la prestation perçue, fin 2018

En %

	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité	Ensemble de la population
<i>Pas de famille</i>	1	2	1	1	2	2	1	1
<i>Pas d'amis</i>	7	9	7	7	17	12	4	3
<i>Pas de famille ni d'amis</i>	0	0	0	0	1	0	0	0
Isolement au sens des rencontres seulement								
<i>Uniquement isolé de la famille</i>	19	21	21	22	20	20	18	15
<i>Uniquement isolé des amis</i>	16	19	17	17	23	23	13	10
<i>Isolé de la famille et des amis</i>	11	13	12	12	16	14	8	5
<i>Non isolé de la famille ni des amis</i>	54	48	51	50	41	44	61	70
Isolement au sens des rencontres et contacts								
<i>Uniquement isolé de la famille</i>	7	9	8	9	9	10	5	4
<i>Uniquement isolé des amis</i>	14	17	14	16	25	22	9	8
<i>Isolé de la famille et des amis</i>	3	5	4	4	8	6	2	1
<i>Non isolé de la famille ni des amis</i>	76	69	74	72	59	62	84	87

Note > L'isolement vis-à-vis de la famille est considéré par rapport aux membres de la famille ne vivant pas avec la personne interrogée. Une personne est considérée comme isolée si elle a moins d'une relation (rencontre ou contact) par mois sur l'année écoulée. Les « rencontres » sont les rencontres physiques. Les « contacts » sont les communications par téléphone, SMS, internet, courrier, etc. Les « amis » incluent aussi les collègues de travail en dehors des obligations professionnelles.

Lecture > Fin 2018, 3 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont isolées au sens des rencontres et des contacts de leur famille et de leurs amis. En 2015, c'est le cas de 1 % de l'ensemble de la population.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte). Ensemble de la population : personnes de 16 ans ou plus appartenant à un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018 ; Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2015.

Selon le premier indicateur, 11 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés de leur famille et de leurs amis, au sens où ils ont une rencontre physique avec leur réseau relationnel moins d'une fois par mois. Les bénéficiaires du minimum vieillesse sont même 16 % dans ce cas, tandis que ceux qui perçoivent la prime d'activité sont 8 %, soit une part plus proche de celle pour l'ensemble de la population (5 %). En 2012, 9 % des bénéficiaires de minima sociaux étaient isolés de leur famille et de leurs amis au sens des rencontres, soit moins qu'en 2018 (13 %) [tableau complémentaire 2 en annexe 1]. Cette hausse entre 2012 et 2018 est observée quelle que soit la prestation.

Au sens des rencontres, il est plus fréquent d'être isolé de sa famille que de ses amis ; la distance géographique qui peut être plus grande pour la première que pour les seconds, pourrait être un facteur d'explication, de même que la nature des liens familiaux et amicaux. Selon la prestation, entre 26 % et 36 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés de leur famille, contre 20 % de l'ensemble de la population. Ces proportions varient davantage concernant l'isolement par rapport aux amis : de 20 % pour les bénéficiaires de la prime d'activité à 39 % pour les bénéficiaires du minimum vieillesse et 37 % pour ceux de l'AAH. 15 % de l'ensemble de la population est isolé de ses amis en termes de rencontres.

En incluant en plus des rencontres les contacts avec l'entourage (communications par SMS, téléphone, internet ...), il est plus fréquent d'être isolé de ses amis que de sa famille : 17 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés de leurs amis, alors que 10 % le sont de leur famille. En particulier, 33 % des allocataires du minimum vieillesse et 28 % des allocataires de l'AAH sont isolés, au sens des rencontres et des contacts, de leurs amis, alors que respectivement 17 % et 16 % le sont de leur famille. Ces parts ont peu évolué

par rapport à 2012, sauf en ce qui concerne l'isolement vis-à-vis de la famille : ainsi, seuls 13 % des allocataires du minimum vieillesse et 12 % de ceux de l'AAH étaient concernés fin 2012.

Au final, 3 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés en termes de rencontres et contacts de leur entourage (famille et amis) et cette part culmine à 8 % pour les bénéficiaires du minimum vieillesse et à 6 % pour ceux de l'AAH. À l'inverse, seuls 2 % de ceux qui perçoivent la prime d'activité sont dans ce cas, une situation très proche de celle de l'ensemble de la population (1 %). La situation des bénéficiaires de minima sociaux s'est légèrement dégradée depuis 2012.

Les bénéficiaires de revenus minima garantis qui vivent seuls dans leur logement sont globalement autant concernés par l'isolement que l'ensemble des bénéficiaires. Ainsi, au sens des rencontres uniquement, 34 % sont isolés de leur famille contre 30 % pour l'ensemble; et 25 % sont isolés de leurs amis contre 27 % pour l'ensemble. Concernant l'isolement au sens des rencontres et des contacts avec leur entourage, la situation des bénéficiaires de revenus minima garantis qui vivent seuls est à nouveau relativement proche de celle de l'ensemble des bénéficiaires : 5 % sont isolés de leur famille et de leurs amis (3 % pour l'ensemble), 9 % le sont de leur famille uniquement (7 %) et 13 % de leurs amis uniquement (14 %).

La qualité des relations des bénéficiaires de revenus minima garantis avec leur entourage

Les liens familiaux (hors ménage) et amicaux peuvent être approchés « quantitativement » à travers l'étude de la fréquence des rencontres ou contacts, mais également d'un point de vue plus qualitatif, à travers le fait de pouvoir compter sur ou de compter pour quelqu'un d'autre¹⁶.

86 % des bénéficiaires de revenus minima garantis peuvent compter sur un membre de leur famille ou un proche pour obtenir un soutien moral

Sept bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix déclarent pouvoir compter sur un membre de leur famille ou un proche pour obtenir une aide financière : c'est moins fréquent pour les allocataires du minimum vieillesse (55 %) et de l'AAH (60 %), tandis que cela concerne les trois quarts des bénéficiaires de la prime d'activité (75 %) [tableau 3]. La part des bénéficiaires ayant la possibilité d'obtenir une aide matérielle autre que financière de la part de leur famille ou d'un proche est globalement similaire.

Lorsqu'il s'agit de la possibilité de compter sur l'aide de la famille ou d'un proche pour obtenir un soutien moral, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont plus de huit sur dix à répondre positivement : près de 80 % des bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse et même 89 % pour ceux qui perçoivent la prime d'activité.

¹⁶ Il n'existe pas de données qui permettent une comparaison avec l'ensemble de la population, ni avec la situation des bénéficiaires de minima sociaux fin 2012. Dans cette section, seuls les résultats relatifs aux bénéficiaires de revenus minima garantis en 2018 sont donc détaillés.

Tableau 3 • Isolement en termes de qualité des relations avec l'entourage des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon la prestation perçue, fin 2018

En %

	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité
La personne peut compter sur l'aide d'un membre de la famille ou d'un proche pour obtenir							
<i>une aide financière</i>	70	66	70	67	55	60	75
<i>une autre aide matérielle</i>	71	67	68	69	61	64	76
<i>un soutien moral</i>	86	82	84	81	79	80	89
Un membre de la famille ou un proche peut compter sur la personne pour obtenir							
<i>une aide financière</i>	39	30	30	31	25	32	48
<i>une autre aide matérielle</i>	67	58	62	66	45	51	77
<i>un soutien moral</i>	91	88	91	90	83	80	95
La personne compte pour au moins l'une de ses relations (famille, collègue, ami, etc.)							
<i>Oui</i>	96	95	96	96	92	94	98
<i>Non</i>	4	5	4	4	8	6	2
Indicateur d'isolement en termes de qualité des relations¹	19	23	20	23	28	31	13

¹. Le conseil économique, social et environnemental (Serre, 2017) considère que la qualité d'une relation est insuffisante si une au moins des trois dimensions suivantes n'est pas vérifiée : compter pour quelqu'un, pouvoir compter sur quelqu'un, que quelqu'un puisse compter sur la personne. Le Cese ne précise pas à quel type d'aide appliquer le fait de compter sur quelqu'un ou que quelqu'un compte sur la personne. On considère ici que cela s'applique au soutien moral. L'appliquer à l'aide financière reviendrait à considérer que la très grande majorité des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés.

Lecture > Fin 2018, 70 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti fin 2017 peuvent compter sur l'aide d'un membre de leur famille ou d'un proche (ami, voisin, ...) pour obtenir une aide financière.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

19 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés en termes de qualité des relations avec leur entourage

Si on leur demande en retour si un membre de leur famille, un ami, un proche ou un voisin aurait pu compter sur eux pour obtenir une aide financière, 39 % des bénéficiaires de revenus minima garantis répondent positivement. L'écart est important selon les prestations puisque cette part varie de 25 % pour les bénéficiaires du minimum vieillesse à 48 % pour ceux de la prime d'activité. Lorsqu'il s'agit d'apporter une autre aide matérielle, les bénéficiaires sont nettement plus nombreux, ce qui souligne – par comparaison – leurs difficultés financières. C'est ainsi le cas de 67 % des bénéficiaires avec, là encore, une part plus faible pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (45 %), tandis que celle des bénéficiaires de la prime d'activité culmine à 77 %. Enfin, en cas de besoin, quelle que soit la prestation, ils sont au minimum 80 % à pouvoir apporter un soutien moral : ce sont les bénéficiaires de l'AAH qui ont la part la plus faible (80 %) alors que ceux de la prime d'activité ont la plus forte (95 %).

Il a été aussi demandé aux enquêtés s'ils comptent pour au moins l'une de leurs relations (famille, collègue, ami, etc.). Malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, 96 % des bénéficiaires répondent positivement et ce résultat est du même ordre de grandeur, quelle que soit la prestation.

Le conseil économique, social et environnemental (Serre, 2017) considère que la qualité d'une relation est insuffisante si une des trois dimensions suivantes n'est pas vérifiée : la personne peut compter sur quelqu'un d'autre, quelqu'un peut compter sur elle et la personne compte effectivement pour quelqu'un d'autre. Le Cese ne précise pas à quel type d'aide appliquer le fait de compter sur quelqu'un ou que quelqu'un compte sur la personne.

Dans ce *Dossier*, on considère que cela s'applique au soutien moral. L'appliquer à l'aide financière reviendrait à considérer mécaniquement que la très grande majorité des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés.

Ainsi, 19 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont isolés en termes de qualité des relations avec leur entourage : cette part est la plus élevée pour les allocataires de l'AAH (31 %), suivis de près par ceux du minimum vieillesse (28 %). Elle est inférieure pour les bénéficiaires de l'ASS (23 %), du RSA (20 %) et surtout pour ceux de la prime d'activité (13 %). On retrouve une hiérarchie entre prestations similaire à celle observée pour les indicateurs d'isolement selon la fréquence des contacts : les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse sont plus isolés que ceux du RSA et de l'ASS, eux-mêmes plus isolés que ceux de la prime d'activité.

Les bénéficiaires de revenus minima garantis qui vivent seuls dans leur logement sont légèrement plus isolés en termes de qualité des relations (22 %) que l'ensemble des bénéficiaires (19 %). En particulier, 5 % déclarent ne compter pour aucune de leurs relations, soit davantage que parmi l'ensemble des bénéficiaires (3 %).

Les bénéficiaires de revenus minima garantis isolés en termes de qualité des relations sont plus souvent que les autres confrontés à l'isolement selon les indicateurs basés sur la fréquence des relations définis précédemment : ainsi, 24 % d'entre eux sont isolés de leur famille et de leurs amis au sens des rencontres (8 % pour les autres), et 12 % le sont au sens des rencontres et contacts (1 % pour les autres) [tableau 4].

Tableau 4 • Indicateurs d'isolement en termes de fréquence des relations selon le fait d'être isolé ou non en termes de qualité des relations, fin 2018

En %

Isolés en termes de qualité des relations	Isolés de la famille et des amis en termes de fréquences des relations	
	Au sens des rencontres uniquement	Au sens des rencontres et contacts
Oui	24	12
Non	8	1
Ensemble	11	3

Lecture > Fin 2018, 24 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 isolées en termes de qualité des relations sont isolées au sens des rencontres de leur famille et de leurs amis.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres d'être isolés en termes de qualité des relations

Toutes choses (caractéristiques sociodémographiques, etc.) égales par ailleurs¹⁷, les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse ont plus de risques que les autres, et notamment que les bénéficiaires du RSA, d'être isolés en termes de qualité des relations de leur famille et de leurs amis. À l'inverse, les bénéficiaires de la prime d'activité ont une probabilité plus faible d'être dans cette situation (tableau 5).

Toujours à autres caractéristiques données, être un homme accroît fortement le risque d'être isolé en termes de qualité des relations. De même, être chômeur, homme ou femme au foyer ou un inactif autre qu'un retraité ou qu'un homme ou une femme au foyer sont des facteurs qui accroissent la probabilité d'être isolé en terme de qualité des relations.

¹⁷ Les caractéristiques retenues pour l'analyse sont les suivantes : type de prestation perçue, sexe, âge (5 tranches), nombre d'enfants dans le ménage, situation d'activité (5 catégories), diplôme (4 catégories), et existence de limitations dans les activités du quotidien (3 catégories). D'autres caractéristiques ont été considérées, mais n'ont pas été retenues dans le modèle présenté car les coefficients associés s'avèrent non statistiquement significatifs : statut matrimonial du bénéficiaire, statut conjugal, lieu de naissance, localisation géographique (découpage rural-urbain, découpage région parisienne/hors région parisienne et catégorie de communes selon le zonage en aires urbaines) du logement, fait de vivre seul dans son logement, et situation de logement.

Le fait d'être fortement limité dans ses activités – qui caractérise une situation de handicap – augmente également cette probabilité. Alors que les personnes ayant des limitations fortes représentent 19 % de l'ensemble des bénéficiaires, elles représentent 28 % des personnes isolées en termes de qualité des relations.

À l'inverse, être âgé de moins de 35 ans est un facteur qui tend à diminuer ce risque d'isolement. La part des personnes isolées en termes de qualité des relations est croissante avec l'âge : 29 % des bénéficiaires âgés de 70 ans ou plus sont dans ce cas, soit trois fois plus que les moins de 25 ans (9 %). La présence d'un ou deux enfants dans le ménage est aussi associée à une moindre probabilité d'être isolé en termes de qualité des relations.

Enfin, les bénéficiaires les plus diplômés ont également, toutes choses égales par ailleurs, moins de risques que les autres d'être isolés en termes de qualité des relations. Ils sont seulement 9 % à être isolés contre 26 % des bénéficiaires qui ont un niveau de formation relevant du collège.

Tableau 5 • Effets des caractéristiques des bénéficiaires de revenus minima garantis sur le fait d'être isolé en termes de qualité des relations

	Proportion des bénéficiaires de revenus minima garantis (en %)	Part de bénéficiaires isolés en termes de qualité des relations (en %)	Effet marginal moyen (en points de %)	Significativité
Prestation perçue au 31 décembre 2017				
Revenu de solidarité active (RSA)	31	20	Réf.	
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	6	23		ns
Minimum vieillesse	6	28	+6	**
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	14	31	+6	***
Prime d'activité	52	13	-3	**
Sexe de l'enquêté				
Femme	55	16	Réf.	
Homme	45	22	+8	***
Âge de l'enquêté				
Moins de 25 ans	9	9	-8	***
25 - 34 ans	25	14	-4	***
35 - 54 ans	44	20	Réf.	***
55 - 69 ans	18	26	+2	*
70 ans ou plus	4	29		ns
Nombre d'enfants dans le ménage				
Aucun enfant	58	20	Réf.	
1 ou 2 enfants	31	16	-3	**
3 enfants ou plus	11	21		ns
Situation professionnelle déclarative de l'enquêté				
En emploi	45	13	Réf.	
Chômeur	26	21	+6	***
Femme ou homme au foyer	8	18	+4	**
Retraité ou préretraité	8	27		ns
Autre inactif	13	30	+7	***
Diplôme de l'enquêté				
Niveau collège	34	26	Réf.	
CAP, BEP	28	19	-3	***
Baccalauréat	19	12	-8	***

<i>Études supérieures</i>	19	9	-10	***
Limitations d'activité, à cause d'un problème de santé				
<i>Fortement limité</i>	19	28	+3	***
<i>Limité, mais pas fortement</i>	20	20		ns
<i>Pas limité du tout</i>	61	15	Réf.	

*** : significatif au seuil de 1 %. ** : significatif au seuil de 5 %. * : significatif au seuil de 10 %. ns : non significatif. Réf. : référence.

Notes > La modélisation sous-jacente est un modèle logit simple. Le modèle dichotomique logit porte sur l'estimation de la probabilité d'apparition d'un événement ($y=1$) conditionnellement aux variables exogènes (x_1 et x). Dans le cas d'une variable binaire x_1 , l'effet marginal de la variable x_1 pour un individu i est l'écart $P(y = 1|x_1=1, x_i) - P(y = 1|x_1=0, x_i)$. On approche la probabilité P par son estimation résultant du modèle logit. L'effet marginal moyen présenté dans le tableau est la moyenne des effets marginaux individuels.

Une spécification plus large a été estimée, incluant en outre les informations relatives au statut matrimonial du bénéficiaire, au statut conjugal, au lieu de naissance, à la localisation géographique (découpage rural-urbain, découpage région parisienne/hors région parisienne et catégorie de communes selon le zonage en aires urbaines) du logement, au fait de vivre seul dans son logement ainsi qu'à la situation de logement. Les coefficients associés ne sont cependant pas significatifs, et ces informations ont donc été retirées de l'estimation dont les résultats sont représentés dans ce tableau.

Lecture > 45 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont des hommes. 22 % des hommes sont isolés en termes de qualité des relations et 16 % des femmes. À autres caractéristiques comparables, les hommes ont une probabilité plus forte d'être isolés en termes de qualité des relations que les femmes (l'effet marginal moyen d'être un homme est de +8 points de pourcentage).

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Le sentiment de solitude des bénéficiaires de revenus minima garantis

La présence d'un entourage familial ou amical ou l'aide qu'ils peuvent recevoir ou procurer n'empêche pas une part importante des bénéficiaires de revenus minima garantis d'éprouver un sentiment de solitude.

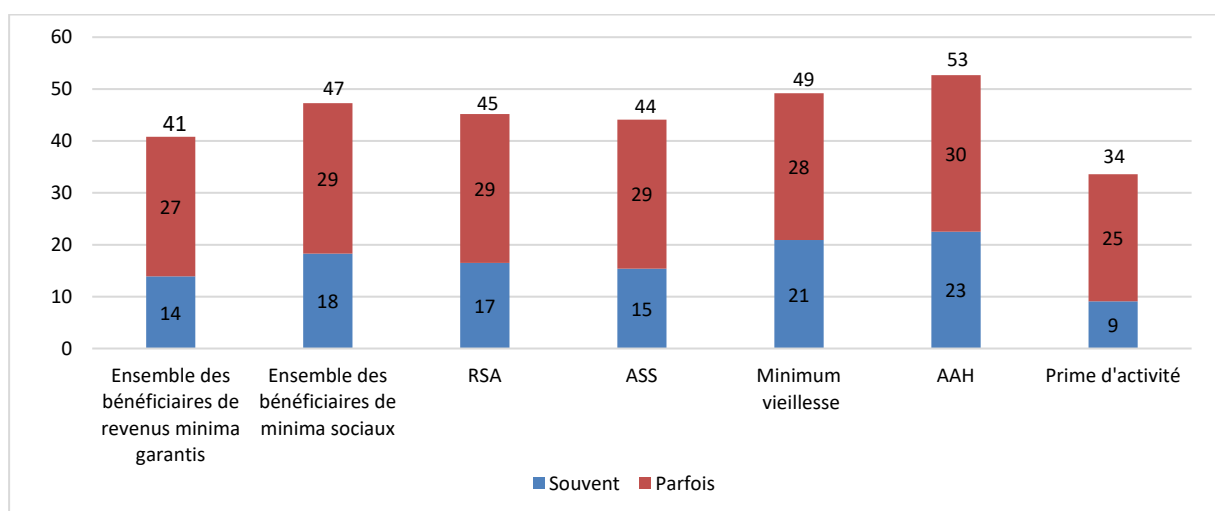
Quatre bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix déclarent se sentir seuls

Fin 2018, 14 % des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent se sentir souvent seuls et 27 % se sentir parfois seuls (*graphique 1*). La part totale des bénéficiaires qui se sentent seuls (41 %) dépasse ainsi largement celle des personnes isolées en termes de fréquence des relations avec leur entourage (3 %) et celle des personnes isolées en termes de qualité des relations (18 %).

53 % des allocataires de l'AAH déclarent se sentir seuls (parfois ou souvent), ainsi que 49 % de ceux du minimum vieillesse (dans les deux cas, plus de 20 % d'entre eux le ressentent souvent). Plus de quatre bénéficiaires sur dix de l'ASS (44 %) et du RSA (45 %), ainsi qu'un tiers des bénéficiaires de la prime d'activité (34 %), ressentent également ce sentiment de solitude. La hiérarchie entre prestations est similaire à celle observée pour les indicateurs d'isolement.

Graphique 1 • Part des bénéficiaires de revenus minima garantis qui déclarent se sentir seuls, selon la prestation perçue, fin 2018

En %



Note > Ce graphique représente les réponses positives à la question « Diriez-vous que vous vous sentez seul ? ».

Lecture > Fin 2018, 14 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 déclarent se sentir souvent seules.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Le sentiment de solitude varie peu selon le fait que les bénéficiaires soient sortis ou non des prestations. En effet, les personnes interrogées étaient bénéficiaires d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 et il est donc possible qu'elles ne le soient plus fin 2018, au moment de l'enquête (tableau 6). Les personnes sorties d'une prestation se sentent en moyenne moins seules que celles qui n'en sont pas sorties, mais quelle que soit la prestation l'écart est faible : par exemple, 46 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 percevant toujours cette prestation fin 2018 se sentent souvent ou parfois seuls fin 2018, contre 42 % de ceux sortis du RSA fin 2018.

Tableau 6 • Sentiment de solitude fin 2018 des bénéficiaires de revenus minima garantis fin 2017, selon leur présence ou non dans la prestation fin 2018

En %

	RSA	ASS	AAH	Prime d'activité
<i>Présents</i>	46	46	53	34
<i>Sortis</i>	42	40	50	32
Ensemble	45	44	53	34

Note > Les bascules entre prestations (exemple : une personne qui bascule du RSA vers la prime d'activité) sont considérées comme une sortie. Le minimum vieillesse n'est pas présenté dans ce tableau, car on ne dispose pas dans l'enquête d'informations sur la sortie de ce minimum, qui est *a priori* rare.

Lecture > Fin 2018, 46 % des bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2017 toujours bénéficiaires du RSA fin 2018 déclarent se sentir souvent ou parfois seuls, contre 42 % parmi ceux qui ne sont plus bénéficiaires du RSA fin décembre 2018.

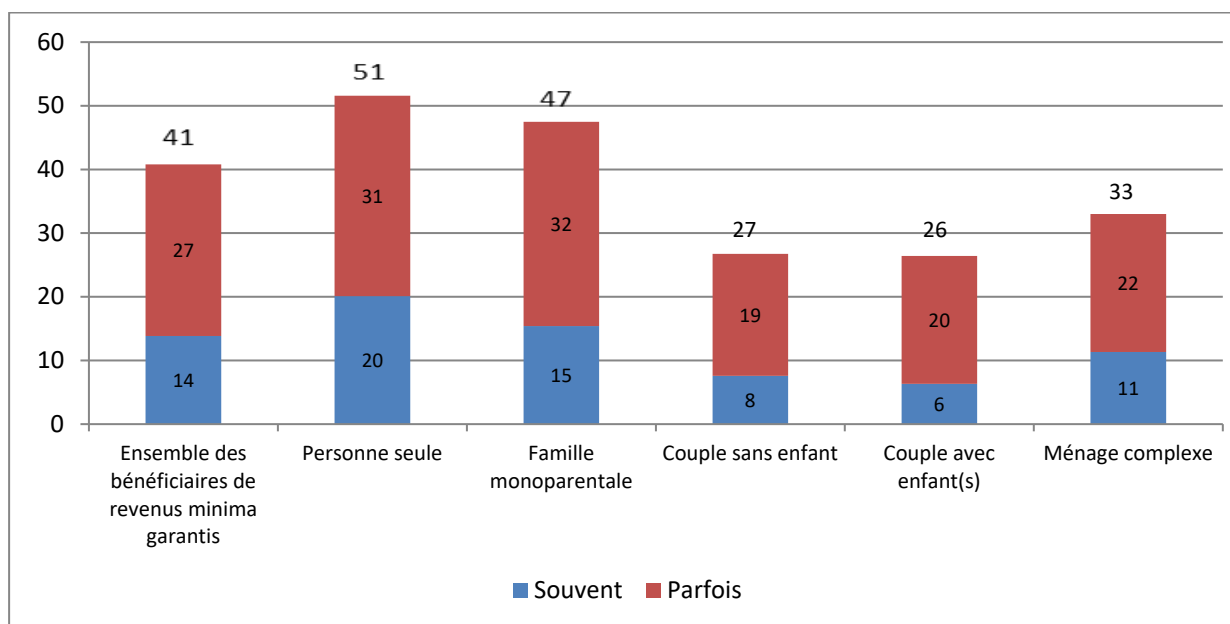
Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Le sentiment de solitude est variable selon la configuration familiale du ménage dans lequel vivent les bénéficiaires de revenus minima garantis. Ainsi, lorsqu'ils vivent dans un ménage composé d'une personne seule, ils sont la moitié à déclarer se sentir seuls (20 % souvent et 31 % parfois) [graphique 2]. À l'inverse, lorsqu'ils vivent dans un ménage composé d'un couple, avec ou sans enfant(s), les bénéficiaires sont environ un quart à déclarer se sentir seuls. La présence d'enfant(s) semble jouer moins favorablement sur le fait de ne pas se sentir seul que la présence d'un conjoint puisque 47 % des bénéficiaires qui vivent dans une famille monoparentale déclarent se sentir seuls (15 % souvent et 32 % parfois).

Graphique 2 • Part des bénéficiaires de revenus minima garantis qui déclarent se sentir seuls, selon la configuration familiale du ménage, fin 2018

En %



Note > Ce graphique représente les réponses positives à la question « Diriez-vous que vous vous sentez seul ? ».

Lecture > Fin 2018, 20 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017, et qui vivent dans un ménage composé d'une personne seule, déclarent se sentir souvent seules.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Lorsqu'ils vivent seuls dans leur logement, les bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent nettement plus souvent se sentir seuls que l'ensemble des bénéficiaires : 22 % d'entre eux déclarent se sentir souvent seuls (14 % pour l'ensemble) et 34 % parfois (27 %).

Un tiers des bénéficiaires de revenus minima garantis qui déclarent se sentir souvent seuls sont isolés en termes de qualité des relations

Les bénéficiaires déclarant se sentir seuls sont plus isolés au sens des trois indicateurs développés jusqu'à présent. Toutefois la corrélation n'est pas parfaite.

Ainsi, un quart des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarant se sentir souvent seuls sont isolés de leur famille et de leurs amis au sens des rencontres (tableau 7). C'est plus de trois fois plus souvent que parmi les bénéficiaires qui déclarent ne pas se sentir seuls. Ils sont également 9 % à être isolés au sens des rencontres et des contacts, soit plus de quatre fois plus que les autres.

Un tiers des bénéficiaires se sentant souvent seuls sont également isolés en termes de qualité des relations, tandis que seuls 14 % des bénéficiaires qui déclarent ne pas se sentir seuls sont concernés par ce type d'isolement. Quel que soit l'indicateur d'isolement, les bénéficiaires se sentant parfois seuls sont beaucoup plus proches des bénéficiaires ne se sentant pas seuls que de ceux se sentant souvent seuls.

Tableau 7 • Indicateurs d'isolement des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon leur sentiment de solitude, fin 2018

En %

Sentiment de solitude	Isolés de la famille et des amis au sens des rencontres uniquement	Isolés de la famille et des amis au sens des rencontres et contacts	Isolés en termes de qualité des relations	Isolés selon au moins un indicateur d'isolement	Isolés en termes de qualité des relations et d'au moins un indicateur d'isolement en termes de fréquence
Souvent	24	9	33	46	12
Parfois	11	3	16	24	4
Non	7	2	14	20	3
Ensemble	11	3	19	24	4

Note > Les modalités « Souvent », « Parfois » et « Non » sont les réponses à la question « Diriez-vous que vous vous sentez seul ? ». Voir les notes des tableaux 2 et 3 pour les définitions des divers indicateurs d'isolement.

Lecture > Fin 2018, 33 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 et qui déclarent se sentir souvent seules sont isolées en termes de qualité des relations.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Les bénéficiaires ayant des limitations d'activité ont plus de risques que les autres de se sentir souvent seuls

Toutes choses (caractéristiques sociodémographiques, etc.) égales par ailleurs, un bénéficiaire de revenus minima garantis qui déclare être fortement limité dans les activités de la vie quotidienne¹⁸, pour des raisons de santé, a une probabilité plus élevée de déclarer se sentir souvent seul que celui qui n'est pas limité du tout (l'effet marginal moyen¹⁹ est de +9 points de pourcentage) [tableau 8].

Toujours à autres caractéristiques données, vivre seul dans son logement, de même qu'être isolé de sa famille et de ses amis au sens des rencontres et des contacts ou en termes de qualité des relations, sont aussi des facteurs qui entraînent un plus grand ressenti de la solitude. Être né à l'étranger accroît également la probabilité de se sentir souvent seul.

Être un bénéficiaire de revenus minima garantis chômeur²⁰, femme ou homme au foyer ou « autre inactif »²¹ renforce également, toutes choses égales par ailleurs, le risque de ressenti de la solitude par rapport à ceux qui sont en emploi. 24 % des bénéficiaires « autres inactifs » déclarent se sentir souvent seuls contre seulement 9 % des bénéficiaires en emploi.

En revanche, vivre en couple réduit le sentiment de solitude (l'effet marginal moyen est de -4 points). Les bénéficiaires qui sont logés ou hébergés par un proche ont également, à autres caractéristiques données, moins de risques de se sentir souvent seuls que les bénéficiaires qui disposent de leur propre logement ordinaire. Les bénéficiaires de revenus minima garantis de sexe masculin ont aussi toutes choses égales par ailleurs une probabilité légèrement plus faible de se sentir souvent seul que les femmes.

¹⁸ Le fait de se déclarer fortement limité dans les activités de la vie quotidienne est généralement considéré comme caractéristique d'une situation de handicap.

¹⁹ Voir note du tableau 8.

²⁰ Le statut d'activité est déclaratif dans l'enquête BMS. Il ne s'agit pas du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

²¹ Inactif n'étant ni retraité, ni femme ou homme au foyer.

Tableau 8 • Effets des caractéristiques des bénéficiaires de revenus minima garantis sur le fait de déclarer se sentir souvent seul

	Proportion des bénéficiaires de revenus minima garantis (en %)	Part de bénéficiaires qui déclarent se sentir souvent seuls (en %)	Effet marginal moyen (en points de %)	Significativité
Prestation perçue au 31 décembre 2017				
Revenu de solidarité active (RSA)	31	17	Réf.	
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	6	15	-1	*
Minimum vieillesse	6	21		ns
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	14	23		ns
Prime d'activité	52	9	-1	*
Sexe de l'enquêté				
Femme	55	14	Réf.	
Homme	45	13	-1	***
Âge de l'enquêté				
Moins de 25 ans	9	6	-2	***
25 - 34 ans	25	10		ns
35 - 54 ans	44	15	Réf.	
55 - 69 ans	18	19	-1	**
70 ans ou plus	4	19	-3	***
Lieu de naissance de l'enquêté				
En France	78	13	Réf.	
À l'étranger	22	17	+4	***
L'enquêté vit seul dans son logement				
Oui	30	22	+6	***
Non	70	10	Réf.	
L'enquêté vit en couple				
Oui	42	7	-4	***
Non	58	18	Réf.	
Situation professionnelle déclarative de l'enquêté				
En emploi	45	9	Réf.	
Chômeur	26	16	+3	***
Femme ou homme au foyer	8	14	+4	***
Retraité ou préretraité	8	19		ns
Autre inactif	13	24	+3	***
Situation de logement de l'enquêté				
Dispose de son propre logement ordinaire	80	14	Réf.	
Logé ou hébergé par un proche	17	11	-2	**
Autre situation de logement	3	23		ns
Isolement en termes de qualité des relations				
Oui	19	25	+7	***
Non	81	11	Réf.	
Isolement au sens des rencontres et contacts de la famille et des amis				
Oui	3	36	+7	***
Non	97	13	Réf.	
Limitations d'activité, à cause d'un problème de santé				
Fortement limité	19	25	+9	***

<i>Limité, mais pas fortement</i>	20	17	+5	***
<i>Pas limité du tout</i>	61	9	Réf.	

*** : significatif au seuil de 1 %. ** : significatif au seuil de 5 %. * : significatif au seuil de 10 %. ns : non significatif. Réf. : référence.

Notes > La modélisation sous-jacente est un modèle logit simple. Le modèle dichotomique logit porte sur l'estimation de la probabilité d'apparition d'un événement ($y=1$) conditionnellement aux variables exogènes (x_1 et x). Dans le cas d'une variable binaire x_1 , l'effet marginal de la variable x_1 pour un individu i est l'écart $P(y = 1|x_1=1, x_i) - P(y = 1|x_1=0, x_i)$. On approche la probabilité P par son estimation résultant du modèle logit. L'effet marginal moyen présenté dans le tableau est la moyenne des effets marginaux individuels.

Une spécification plus large a été estimée, incluant en outre les informations relatives au statut matrimonial du bénéficiaire, au statut conjugal, au nombre d'enfants, à la localisation géographique (découpage rural-urbain, découpage région parisienne/hors région parisienne et catégorie de communes selon le zonage en aires urbaines) du logement. Les coefficients associés ne sont cependant pas significatifs, et ces informations ont donc été retirées de l'estimation dont les résultats sont représentés dans ce tableau.

Lecture > 45 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont des hommes. 13 % des hommes déclarent se sentir souvent seuls et 14 % des femmes. À autres caractéristiques comparables, les hommes ont une probabilité moins forte de se sentir souvent seuls que les femmes (l'effet marginal moyen d'être un homme est de -1 point de pourcentage).

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

La participation des bénéficiaires de revenus minima garantis à la vie associative et à la vie électorale

On s'intéresse dans cette dernière partie à un cercle plus large que celui des relations familiales et amicales des bénéficiaires de revenus minima garantis : il s'agit en effet d'étudier leur implication dans les activités collectives et leur participation à la vie électorale.

Trois bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix participent à des activités collectives

Fin 2018, 30 % des bénéficiaires de revenus minima garantis participent à des activités collectives²² (tableau 9). L'écart est important entre les bénéficiaires du minimum vieillesse, qui ne sont que 16 % dans ce cas, et ceux de la prime d'activité, qui sont 35 %. Pour les autres bénéficiaires, la part est d'environ un quart.

18 % des bénéficiaires de revenus minima garantis sont adhérents d'une organisation collective (association, syndicat, parti politique, etc.). Cette part varie de 11 % pour les bénéficiaires du minimum vieillesse à 19 % pour ceux de l'ASS et 21 % pour ceux de la prime d'activité. 9 % des bénéficiaires sont de simples adhérents, 7 % sont des participants actifs et 2 % sont responsables de leur organisation.

Parmi ceux qui sont adhérents d'une organisation collective, pour environ six bénéficiaires sur dix, la fréquence de participation est régulière tout au long de l'année. Le maximum est atteint pour les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse, qui sont environ sept sur dix dans ce cas, tandis que le minimum est observé pour ceux qui perçoivent le RSA avec 58 %. Selon la prestation, entre 15 % et 25 % des bénéficiaires fréquentent leur organisation de temps en temps tout au long de l'année.

²² La question qui leur était posée est : « Participez-vous à des activités collectives ? (activités sportives ou culturelles, clubs, réunions de parents d'élèves, etc.) ».

Tableau 9 • Part des bénéficiaires de revenus minima garantis selon leur participation aux activités collectives, selon la prestation perçue, fin 2018

En %

	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité
Participation à des activités collectives							
Oui	30	25	26	27	16	25	35
Non	70	75	74	73	84	75	65
Adhérent d'une organisation collective							
Oui, en tant que simple adhérent	9	7	6	8	6	7	11
Oui, en tant que participant actif	7	6	6	8	4	6	8
Oui, en tant que responsable	2	1	1	3	1	1	2
Non	82	86	86	81	89	85	79
Fréquence de participation¹							
Régulièrement, tout au long de l'année	62	62	58	62	68	70	61
De temps en temps, tout au long de l'année	18	21	25	18	15	15	16
Seulement pendant certaines périodes ou pendant les vacances	5	4	5	3	4	4	6
Occasionnellement ou rarement	8	8	8	6	6	7	8
Jamais (simple adhérent)	7	5	4	10	7	4	9

1. Pour ceux qui ont répondu Oui à la question "Adhérent d'une organisation collective".

Lecture > Fin 2018, 30 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 participent à des activités collectives.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Sept bénéficiaires de revenus minima garantis français sur dix sont inscrits sur les listes électorales

Un autre aspect de la vie sociale des bénéficiaires des revenus minima garantis est leur participation à la vie électorale. Fin 2018, sept sur dix²³ sont inscrits sur les listes électorales (*tableau 10*), soit une part nettement inférieure à celle de l'ensemble de la population en âge de voter (88 %) [Durier, Touré, 2018]. Cela concerne trois quarts des bénéficiaires du minimum vieillesse, de l'ASS et de la prime d'activité, contre environ trois bénéficiaires du RSA et de l'AAH sur cinq. D'ailleurs, un quart des bénéficiaires de l'AAH et du RSA déclarent n'avoir jamais été inscrits sur les listes électorales.

52 % des bénéficiaires de revenus minima garantis français déclarent avoir voté au premier tour des élections municipales de 2014. Ce sont les bénéficiaires du RSA qui sont les moins nombreux (43 %), tandis que deux tiers (67 %) des bénéficiaires du minimum vieillesse ont voté. Les bénéficiaires de revenus minima garantis ont légèrement moins voté au premier tour des élections municipales de 2014 que l'ensemble de la population en âge de voter (56 %²⁴).

Concernant le vote au premier tour des élections présidentielles de 2017, là encore, les bénéficiaires français ont moins voté que l'ensemble des Français : ils sont 61 % à déclarer avoir voté contre 72 % de l'ensemble de la population en âge de voter (Buisson, Penant, 2017). Ce sont toujours les bénéficiaires du RSA qui votent le moins (50 %), suivis des bénéficiaires de l'AAH (54 %).

²³ Dans toute cette section, les questions n'ont été posées qu'aux personnes de nationalité française.

²⁴ Sources : Ministère de l'Intérieur et (Durier, Touré, 2018) ; calculs DREES.

Tableau 10 • Participation électorale des bénéficiaires de revenus minima garantis français, selon la prestation perçue, fin 2018

En %

	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité
Inscription sur les listes électorales							
<i>Oui</i>	70	64	61	74	77	63	76
<i>Non, mais a déjà été inscrit</i>	13	14	16	14	10	12	11
<i>Non et n'a jamais été inscrit</i>	17	22	24	13	13	25	13
Vote au 1^{er} tour des municipales de 2014							
<i>Oui</i>	52	49	43	59	67	48	56
<i>Non mais était inscrit</i>	17	16	18	16	12	15	17
<i>Non car n'était pas inscrit</i>	31	35	39	25	21	37	27
Vote au 1^{er} tour des présidentielles de 2017							
<i>Oui</i>	61	54	50	65	64	54	68
<i>Non mais était inscrit</i>	12	13	14	11	15	11	11
<i>Non car n'était pas inscrit</i>	27	33	36	24	21	35	21

Lecture > Fin 2018, 70 % des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2017 sont inscrits sur les listes électorales.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues, français et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Une description plus détaillée de l'enquête BMS est disponible sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/>

Les indicateurs d'isolement social, ventilés selon de nombreuses caractéristiques des bénéficiaires (sexe, âge, etc) seront disponibles prochainement dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr.

Belleville-Pla, A. (2004, décembre). [La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux](#). DREES, *Études et Résultats*, 359.

Buisson, G., Penant, S. (2017, octobre). [Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin](#). Insee, *Insee Première*, 1 670.

Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), (2020, septembre). [Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution](#). Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

Calvo, M. (à paraître). Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018. DREES, *Les Dossiers de la DREES*.

Calvo, M., Richet-Mastain, L. (2020, juillet). [Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 61.

Durier, S., Touré, G. (2018, juillet), [Inscriptions électorales de 2018 : les trentenaires moins inscrits que les autres](#). Insee, *Insee Focus*, 118.

Fondation de France (2019, novembre). [Isolement relationnel et mobilité](#). Observatoire de la philanthropie.

Gleizes, F., Grobon, S., Legleye, S. (2019, septembre). [3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être](#). Insee, *Insee Première*, 1 770.

Guedj, J. (2020, juillet). [Déconfinés mais toujours isolés ? La lutte contre l'isolement, c'est tout le temps](#). Mission relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en période de confinement, Rapport final.

Pan Khé Son, J.-L. (1999, octobre). [Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel](#). Insee, *Insee Première*, 678.

Pan Khé Son, J.-L. (2003, novembre). [Isolement relationnel et mal-être](#). Insee, *Insee Première*, 931.

Petits frères des pauvres (2019, septembre). [Solitude et isolement des personnes âgées en France. Quel lien avec les territoires ?](#) Rapport.

Petits frères des pauvres (2020, juin). [Isolement des personnes âgées : les effets du confinement](#). Rapport.

Serre, J.-F. (2017, juillet). Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité. Rapport du Cese.

Annexe 1. Tableaux complémentaires

Tableau complémentaire 1 • Type et fréquence des relations des bénéficiaires de revenus minima garantis selon la prestation perçue, fin 2018

En %

	Ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Prime d'activité	Ensemble de la population
Relations avec la famille (en dehors de ceux vivant dans le logement)								
<i>Ont vu un membre de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	47	45	46	44	43	45	49	48
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	23	21	21	23	20	21	25	32
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	21	22	22	24	23	22	20	17
<i>Jamais</i>	8	10	10	8	11	10	5	2
<i>N'ont pas de famille (en dehors de ceux vivant dans le logement)</i>	1	2	1	1	2	2	1	1
<i>Ont communiqué (téléphone, SMS, mails, courrier, whatsapp, ...) avec un membre de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	67	62	65	62	58	58	72	69
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	19	20	20	22	19	20	19	23
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	6	8	7	7	9	9	5	5
<i>Jamais</i>	6	9	7	8	12	12	4	3
<i>N'ont pas de famille (en dehors de ceux vivant dans le logement)</i>	1	2	1	1	2	2	1	1
Relations avec les amis								

<i>Ont vu un ami au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	43	41	43	42	40	39	46	49
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	30	27	29	29	21	25	33	36
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	14	14	14	16	14	14	13	11
<i>Jamais</i>	6	8	8	5	9	10	4	2
<i>N'ont pas d'amis</i>	7	9	7	7	17	12	4	3
<i>Ont communiqué (téléphone, SMS, mails, courrier, whatsapp, ...) avec un ami au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	55	48	54	48	33	41	62	56
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	23	23	23	25	22	21	24	30
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	7	8	8	9	9	8	6	7
<i>Jamais</i>	8	12	9	10	20	17	4	4
<i>N'ont pas d'amis</i>	7	9	7	7	17	12	4	3
Relations avec la famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) et les amis								
<i>Ont vu un membre de la famille ou un ami au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	66	65	65	66	64	64	68	71
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	23	22	23	22	20	21	23	25
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	8	10	9	9	12	11	7	4
<i>Jamais</i>	2	3	3	2	3	3	1	0
<i>N'ont pas de famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) ni d'amis</i>	0	0	0	0	1	0	0	0
<i>Ont communiqué (téléphone, SMS, mails, courrier, whatsapp, ...) avec un membre de la famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) ou un ami au cours des 12 derniers mois</i>								
<i>Une ou plusieurs fois par semaine</i>	79	75	78	74	66	71	84	82
<i>Une ou plusieurs fois par mois (mais pas chaque semaine)</i>	14	16	15	17	17	16	13	13
<i>Une ou plusieurs fois par an (mais pas chaque mois)</i>	3	4	4	4	7	5	2	3
<i>Jamais</i>	3	5	3	4	9	8	1	2
<i>N'ont pas de famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) ni d'amis</i>	0	0	0	0	1	0	0	0

Lecture > Fin 2018, 47 % des bénéficiaires de revenus minima garantis ont vu une ou plusieurs fois par semaine un membre de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le logement) au cours des 12 derniers mois.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2017 d'une des prestations retenues et résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018.

Tableau complémentaire 2 • Isolement en termes de fréquence des relations avec l'entourage des bénéficiaires de revenus minima garantis, selon le type de relations et la prestation perçue, fin 2012

En %

	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux	RSA	ASS	Minimum vieillesse	AAH	Ensemble de la population
<i>Pas de famille</i>	1	1	1	2	1	0
<i>Pas d'amis</i>	8	6	6	13	12	3
<i>Pas de famille ni d'amis</i>	0	0	0	1	0	0
Isolement au sens des rencontres seulement						
<i>Uniquement isolé de la famille</i>	17	18	16	16	16	15
<i>Uniquement isolé des amis</i>	20	16	17	26	26	10
<i>Isolé de la famille et des amis</i>	9	7	9	13	10	5
<i>Non isolé de la famille ni des amis</i>	55	59	58	45	49	70
Isolement au sens des rencontres et contacts						
<i>Uniquement isolé de la famille</i>	7	7	6	7	7	4
<i>Uniquement isolé des amis</i>	19	15	16	28	24	9
<i>Isolé de la famille et des amis</i>	4	2	4	6	5	1
<i>Non isolé de la famille ni des amis</i>	71	76	74	59	64	86

Note > L'isolement vis-à-vis de la famille est considéré par rapport aux membres de la famille ne vivant pas avec la personne interrogée. Une personne est considérée comme isolée si elle a moins d'une relation (rencontre ou contact) par mois sur l'année écoulée. Les « rencontres » sont les rencontres physiques. Les « contacts » sont les communications par téléphone, SMS, internet, courrier, etc. Les « amis » incluent aussi les collègues de travail en dehors des obligations professionnelles.

Lecture > Fin 2012, 4 % des personnes qui bénéficiaient d'un minimum social au 31 décembre 2011 sont isolées au sens des rencontres et des contacts de leur famille et de leurs amis. En 2011, c'est le cas de 1 % de l'ensemble de la population.

Champ > Bénéficiaires au 31 décembre 2011 d'une des prestations retenues et résidant en France métropolitaine. Ensemble de la population : personnes de 16 ans ou plus appartenant à un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 ; Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Les dossiers de la DREES

N° 70 • Décembre 2020

L'isolement social des bénéficiaires
de minima sociaux et de la prime d'activité

Directeur de la publication
Fabrice Lengart

Responsable d'édition
Souphaphone Douangdara

ISSN
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
